

## Conditions Générale de l'Atelier des Montagnes

1. L'élève s'inscrit pour une année scolaire de cours (dix mois) soit pour trois trimestres, le premier de septembre à décembre, le second de janvier à fin mars et le troisième de d'avril à fin juin.
2. Le prix de l'écolage est fixé sur une période de dix mois et sont payable d'avance, par trimestre.
3. L'élève peut résilier le contrat pour le trimestre d'après, par lettre recommandée, avant le 15 décembre ou le 15 mars au plus tard.
4. En cas de retard de paiement, deux rappels sont faits, à deux semaines d'intervalle et si le paiement n'est toujours pas honoré l'élève ne pourra plus venir aux cours.
5. En cas de retard de paiement de plus de deux mois, le montant total de l'écolage devient exigible et une taxe de 5.- sera réclamée pour chaque rappel supplémentaire.
6. Le montant de l'écolage tient compte des vacances scolaires officielles pendant lesquelles l'Atelier est fermé.
7. Une réduction de 10% est accordée pour le deuxième enfant d'une même fratrie, par trimestre.
8. La taxe d'inscription de 20.-CHF, perçue au moment de l'inscription est destinée à couvrir les frais administratifs. Elle est perçue annuellement à la signature du contrat.
9. Les cours manqués par l'élève ne sont pas remboursés. En cas de force majeure, maladie ou accident, une suspension de paiement ou une réduction du prix pourra être accordée si la durée de l'absence est supérieure à un mois.
10. Les risques de maladie ou d'accident ne sont pas couverts par l'Atelier. Les élèves doivent par conséquent s'assurer eux-mêmes contre ces risques. Il est également recommandé aux élèves de souscrire une assurance responsabilité civile.
11. La direction de l'Atelier se réserve le droit de suspendre des cours, tout élève, dont le comportement serait perturbateur. De même, l'élève ne sera plus admis aux cours s'il ne respecte pas les conditions générales du présent contrat.
12. Dans le cadre de son activité l'Atelier est autorisé à photographier les élèves durant le cours. Les photos pourront être mises sur le site internet de l'Atelier des Montagnes ou utilisées pour sa publicité.
13. La Direction décline toute responsabilité pour les objets oubliés, échangés ou volés dans le cadre des activités organisées par l'Atelier.